



## EHPAD : DROITS DES RESIDENTS ET RESPONSABILITES JURIDIQUES

Disposer des connaissances nécessaires pour un exercice respectueux des droits du résident, savoir concilier les droits et libertés des résidents avec leur sécurité et intégrer les modifications apportées par la loi d'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application.

### VOUS ETES...

Membre de la direction des établissements accueillant des personnes âgées, membre de la direction gestion des plaintes et relation avec les usagers, personnel en charge de la qualité et gestion des risques, professionnel de santé, médecin, IDE, cadre de santé, membre de la CDU, médiateur(trice) médical, médiateur(trice) non médical.

### A L'ISSUE DE CETTE FORMATION, VOUS SAUREZ :

- Maîtriser les droits des résidents pour adapter les pratiques quotidiennes aux exigences légales et réglementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...)
- Connaître les risques de responsabilité juridique liés à la prise en charge de personnes âgées dépendantes pour diminuer la sinistralité de l'établissement et améliorer la gestion des plaintes.

### INFOS PRATIQUES

**Référence** : LY09

**Dates** :  
1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019, LYON

**Durée** : 2 jours

**Tarif** :  
Sociétaire Sham : 800€  
Non sociétaire Sham : 842€

**Secteur d'activité Santé-social** :  
Social et médico-social

## PROGRAMME

### JOUR 1 : droits des résidents

#### 1 – Introduction : l'environnement juridique des EHPAD

##### Quizz introductif

- Règlement de fonctionnement, contrat de séjour et annexe au contrat de séjour : généralités et nouveautés issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Charte de la personne accueillie
- Déclaration des EIG et des dysfonctionnements graves
- Conditions d'interventions des professionnels de santé : médecin coordonnateur, et autre personnel salarié, professionnels de santé libéraux

### 2 – Les droits des résidents

#### Quizz introductif

- Les droits entourant l'accueil du résident
  - Consentement à l'accueil, signature et résiliation du contrat de séjour,
  - Désignation d'une personne de confiance
- Les droits liés à la dispensation des soins
  - Information et consentement aux soins, refus de soins
  - Gestion des situations de fin de vie (apports de la loi du 2 février 2016)
  - Le droit d'accès à son dossier médical
- Les droits du résident dans son cadre de vie
  - Le droit au respect de la vie privée (secret professionnel, statut de la chambre du résident, ...)
  - La liberté d'aller et venir et l'obligation de sécurité (mesures de contention, gestion des sorties à l'insu du service)
  - La bientraitance (signalements et gestion des situations de maltraitance, maltraitance et responsabilités)
  - La gestion des biens du résident

### JOUR 2 : Les responsabilités

#### 1 – Partons d'un cas réel (le cas évoqué servira de fil rouge tout au long de la journée)

#### 2 – La gestion d'une plainte sans demande indemnitaire

- Gestion informelle au niveau du service
- Médiation en CDU ou en CVS s'ils existent
- Gestion par la direction de l'établissement
- Retour au cas initial : comment orientez-vous le traitement de la plainte exprimée par les enfants du résident

#### 3 – L'évolution vers une demande de sanction (responsabilité pénale)

- Qui est responsable de quoi ?
- Comment se déroule l'instance pénale?
- Quel est le rôle de l'assureur?
- Retour au cas initial : l'infirmier, le médecin traitant, et le directeur sont convoqués par la police et souhaitent être conseillés sur la conduite à tenir...

#### 4 – L'évolution vers une demande indemnitaire (responsabilité civile)

- Qui est responsable et de quoi ?
- Quelles voies de recours pour la victime?
- Quel est le rôle de l'assureur RC?
- Retour au cas initial : vous gérez le dossier en relation avec l'assureur...

### LES PLUS

Ce stage est animé par l'un des 80 consultants spécialisés Neeria. Un support pédagogique est distribué à chaque stagiaire. La formation alterne apports théoriques, retours d'expérience et études de cas.

Remise à chaque participant des guides pratiques thématiques élaborés par le Conseil Médical Sham.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous accompagnons pour construire le parcours de formation adapté à votre besoin.

Retrouvez toutes nos solutions en e-learning et présentielles sur notre site [www.neeria.com](http://www.neeria.com).

Découvrez le Portail de la Prévention des risques via [www.sham.fr](http://www.sham.fr)

### CONTACTER NOS CONSEILLERS SPECIALISES



**+33 (0)4 72 75 58 03**



**formationconseil@sham.fr**



**www.neeria.com**

## EHPAD : DROITS DES RESIDENTS ET RESPONSABILITES JURIDIQUES

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

#### MODALITES

Nos tarifs comprennent le déjeuner et la documentation. La facture est adressée à l'issue de la formation, règlement à réception. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, Sham se réserve le droit d'annuler le stage en respectant un délai de 15 jours avant la date prévue. Une indemnité de 50% sera retenue pour toute annulation d'inscription par le stagiaire dans les 15 jours avant la date prévue et de 100% en cas d'absence non signalée.

**Etablissement :** .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

E-mail : .....

**Cachet de l'établissement**

**Déclare inscrire :**  Mme  Mlle  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

**Nom et qualité du signataire :**

Fait à :

Le :

Signature :

**Participe à la session de formation sur le thème " EHPAD : droits des résidents et responsabilités juridiques" se déroulant les :**

1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019, LYON (réf. 1919)

**A retourner svp par fax : +33 (0)4 72 75 57 20**

**Email : [formationconseil@sham.fr](mailto:formationconseil@sham.fr)**

**Ou courrier : SHAM – Département Services - 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 – France**

**Organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 0051 369 – ODPC n° 2905**

*Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. Entreprise régie par le code des assurances*

## FORMATION / MANAGEMENT DES RISQUES / DROIT ET PRATIQUES

### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Sham, en sa qualité de responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) N°2016/679 du 27 avril 2016), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel vous concernant.

La licéité de ces traitements repose à la fois sur :

- L'intérêt légitime de Sham à collecter et traiter les données personnelles relatives aux stagiaires et contacts « formations » de ses clients dans le cadre de son activité d'organisme de formation professionnelle ;
- Le respect d'une obligation légale à laquelle Sham est soumise, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle, s'agissant des formalités réalisées auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité de permettre à Sham d'assurer la gestion administrative des formations (inscription, envoi de conventions de formation, facturation ...).

Les données sont destinées principalement aux équipes du groupe Sham en charge de la gestion administrative des formations, mais également à d'autres équipes du Groupe Sham notamment celles en charge de la relation clients, ainsi que, le cas échéant, et uniquement pour les données qui les concernent, à ses sous-traitants ou prestataires. Elles sont également destinées aux services de la DIRECCTE en charge de la formation professionnelle.

Votre réponse aux différentes rubriques du formulaire d'inscription est obligatoire ; à défaut, Sham pourrait être dans l'impossibilité de valider votre inscription à la formation ou le traitement de votre inscription pourrait être retardé.

Les données ne seront conservées que pour la durée strictement nécessaire à la finalité ci-dessus (durée de la formation ou de la convention de formation), augmentée de la durée des prescriptions légales ou réglementaires.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Sous certaines conditions, vous disposez également du droit à la portabilité de vos données et du droit de vous opposer au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en justifiant de votre identité, en contactant le Data Protection Officer par courrier électronique ou par courrier postal (cf. coordonnées ci-dessous).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la C.N.I.L (cf. coordonnées ci-dessous).

Responsable du traitement	Data Protection Officer	Autorité de contrôle
Sham Responsable Data Protection 18 rue E. Rochet 69372 Lyon Cedex 08 privacy.sham.france@groupesham.com	Sham Data Protection Officer 18 rue E. Rochet 69372 Lyon Cedex 08 privacy.sham.france@groupesham.com	C.N.I.L 3, Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07 Tel : 01.53.73.22.22